

DROIT D'OUVRIRE UN COMPTE BANCAIRE

2022

Un compte courant (conto corrente) est un outil indispensable pour pouvoir placer son épargne, recevoir son salaire et ses prestations sociales et effectuer diverses opérations, notamment des virements bancaires.

Un compte courant est un contrat que l'on conclut avec une banque et qui entraîne des obligations, comme le paiement d'une cotisation mensuelle, mais un compte doté des **fonctionnalités de base** est un droit fondamental pour toute personne étrangère résidant légalement dans le pays.

Le compte courant de base est un outil destiné principalement aux clients et aux clientes ayant des besoins financiers et opérationnels limités. Il est conçu pour faciliter les tranches de la population les plus démunies. Avec un compte de base, il est possible d'effectuer un certain nombre de transactions entrantes et sortantes, en payant une cotisation annuelle qui inclut toutes les transactions ou gratuitement sous certaines conditions.

Toutes les personnes résidant légalement dans un État membre de l'UE, **y compris les sans-abri et les demandeurs/demandeuses d'asile**, peuvent demander à ouvrir un compte de base sans subir de discrimination. Le compte est proposé gratuitement et sans droit de timbre aux personnes dont l'indicateur économique (ISEE) est inférieur à 11 600 euros et aux retraités dont l'allocation INPS ne dépasse pas 18 000 euros bruts par an.

Pour ouvrir un compte courant de base, vous devez présenter votre numéro d'identification fiscal (même s'il est numérique) et une pièce d'identité. Vous n'avez pas nécessairement besoin d'avoir une carte d'identité, **un permis de séjour ou un récépissé de renouvellement avec photo est suffisant**.

En effet, la circulaire de l'Association bancaire italienne du 19 avril 2019 a précisé que le permis de séjour pour demande d'asile a la même valeur qu'une pièce d'identité et permet donc d'identifier la personne. La circulaire précise également que le **récépissé de la demande de permis avec une photo et le cachet de la préfecture de police** constitue aussi un permis de séjour provisoire et est un document valable pour l'ouverture d'un compte courant de base.

Attention :

La banque ne vous permet pas d'ouvrir un compte courant en présentant un numéro d'identification fiscal numérique ?

Vous ne pouvez pas ouvrir un compte courant avec votre permis de séjour ou votre récépissé de demande de permis de séjour, car la banque exige une carte d'identité ?

Dans les deux cas, vous avez le droit d'ouvrir un compte courant. Vous pouvez contacter un institut de patronage, un syndicat ou une association près de chez vous qui s'occupe des migrants (ASGI par exemple) pour plus d'informations.

ISEE	Indicateur de la situation économique équivalente permettant d'évaluer la situation économique des ménages qui souhaitent demander des prestations sociales facilitées. https://www.lavoro.gov.it/strumenti-e-servizi/ISEE/Pagine/default.aspx .
INPS	Institut national de prévoyance sociale